

# COMITÉ DE PARENTS



Monsieur Rudi Maghuin (secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys) assiste également à la rencontre.

Madame Tania Naim, présidente 2022-2023 du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Madame la présidente rappelle que les membres du CP ont convenu de tenir leurs séances en virtuel durant les mois d'hiver. Elle se réjouit de cette décision étant donné la tempête de neige venant de s'abattre sur le Québec.

Madame la présidente demande aux membres du CP de bien vouloir s'identifier sur Zoom (prénom, nom, établissement, D ou S (délégué ou substitut)) afin de faciliter la prise des présences et la communication durant la rencontre.

Madame Naim mentionne qu'il sera demandé aux membres du CP d'être concis dans leurs interventions afin de ne pas étirer la rencontre car le commentaire blâmant la durée des séances revient chaque année. Madame la présidente demande aux membres de fermer leurs micros durant la rencontre et de lever la main pour demander la parole.

Messieurs Chabot et Avoumatsodo ne demandent pas la parole.

Madame la présidente signale qu'il s'agira de la seule séance de l'année se déroulant sans la visite d'un DGA car ils sont tous indisponibles car ils sont tous en rencontre, à Québec, avec le ministère de l'Éducation. Madame Naim indique que le CP a soumis quelques questions au CSSMB et a reçu deux réponses. Elle ajoute que d'autres réponses suivront. Elle annonce que monsieur Dominic Bertrand, DG du CSSMB, assistera à la séance du CP du 15 décembre prochain. Elle ajoute que toutes les questions restées sans réponse seront communiquées le plus tôt possible à monsieur Bertrand afin qu'il puisse y répondre lors de sa visite.

Madame la présidente procède à la lecture d'une question ayant été soumise au CSSMB, à savoir : « *Les médias ont levé le voile sur le régime de modification des attentes. On y apprend que 3% des élèves du primaire et 10% des élèves du secondaire au CSSMB sont sur cette voie. Pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste, qui prend la décision d'y inclure un élève, quel est le niveau d'information fourni aux parents, quelles sont les conséquences pour l'élève quant à sa possibilité d'obtenir un DES et comment les notes sont-elles affichées sur le bulletin?* ». Madame Naim mentionne qu'un [article](#) est paru à ce sujet dans le journal La Presse, le 7 avril 2022. Maître Marie-Josée Villeneuve, DGA et secrétaire générale du CSSMB, a répondu que l'article a malheureusement été rédigé à la suite d'une demande d'accès à l'information, sans aucune précision, ce qui n'a pas permis au CSSMB de communiquer une information exacte. La journaliste a fait quelques raccourcis sans consulter le CSSMB, ce qui a pu induire la population en erreur. La question de la modification est complexe et cette décision n'est jamais prise à la légère. Monsieur Bertrand propose d'en parler plus amplement lors de sa visite en décembre. Il pourra alors répondre aux questions des membres.

Madame la présidente procède à la lecture de la seconde question ayant été soumise à Maître Villeneuve, à savoir : « *Quelle est la procédure à suivre en cas de présence de souris dans une école? Est-ce que les parents devraient être avertis car les professeurs et le personnel de l'école en parlent aux élèves* ». Maître Villeneuve a répondu qu'il arrive effectivement que nous ayons des souris, souvent des mulots, dans nos écoles,

particulièrement à ce temps-ci de l'année. Lorsque le temps froid arrive, l'ouverture des portes sur une longue période, plusieurs fois par jour (entrées et sorties des classes, récréations), permet à ces animaux de s'introduire pour trouver de la chaleur. Lorsque leur présence est constatée, des actions sont immédiatement prises, notamment

12.1. Nomination des membres du Comité Innovation et Communication

14.1. Nomination

Elle ajoute que madame Provost a également indiqué l'avoir mentionné aux directions d'école de l'Île-des-Sœurs et que celles-ci sont au courant. Madame Provost a aussi mentionné être disponible afin de visiter les membres du CÉ à l'Île-des-Sœurs, ou ceux de tout autre CÉ, pour discuter de cela. Madame Robitaille allègue que le délégué peut demander à la direction de son établissement d'inviter madame Provost au CÉ afin qu'elle puisse tout expliquer, avec chiffres à l'appui. Le délégué soutient que le CSSMB dit avoir les chiffres mais, toujours est-il qu'il a ouvert une nouvelle école et qu'il n'y avait plus assez de place trois ans plus tard. Il mentionne que lorsque les parents de l'Île-des-Sœurs ne croient pas le CSSMB lorsqu'il déclare avoir des chiffres qui sont toujours vrais. Le délégué dit penser que le CP doit se positionner pour que le CSSMB soit plus ouvert et beaucoup plus transparent



par sa résolution #CA22/23-08-012 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 30 août 2022, il a été adopté à l'unanimité



ce, peu importe si le nombre d'élèves inscrits n'atteint pas la capacité maximale;

- la fratrie d'un enfant déjà scolarisé dans les écoles Gentilly, Lajoie, Saint-Louis et Saint-Rémi bénéficie d'une admission préférentielle;
- soit tenu compte, lors de l'ouverture des groupes de maternelle 4 ans, des recommandations qui ont été formulées dans le cadre du projet pilote visant les EHDAA en classe maternelle 4 ans et que ces recommandations soient appliquées;
- Quant à l'école Gentilly, s'assure que la création d'une classe de maternelle 4 ans n'ait pas pour effet de séparer les élèves du premier cycle (première et deuxième année).

## - M

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en décembre prochain.

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation en décembre prochain.

est demandé, chaque année, au participant de communiquer un petit résumé des conférences auxquelles il a assisté, ainsi que la documentation les ayant illustrées, afin d'en faire bénéficier les autres membres du CP.

Un délégué déclare que des membres du CCSÉHDAA pourraient être invités à se joindre aux participants du CP, advenant qu'ils soient moins de 10, afin de profiter du tarif préférentiel. Madame la vice-présidente confirme que le tarif préférentiel reste valide pour les groupes de 10 participants, même en s'inscrivant plus tard. Le délégué souligne que le membre du CCSÉHDAA doit payer son inscription et attendre d'être remboursé par le CSSMB.



serait pas disponible pour la séance du CP du 16 novembre 2022. Madame la DGA a également confirmé que le CSSMB est en tout point conforme aux prescriptions du ministère de l'Éducation. Lors de sa visite du CP, en décembre prochain, monsieur Dominic Bertrand (DG du CSSMB) pourra de nouveau expliquer toutes les démarches faites par le CSSMB pour s'assurer d'une qualité d'eau conforme aux prescriptions. Maître Villeneuve a indiqué que monsieur Bertrand sera en mesure de répondre aux questions des membres du CP à ce sujet.

Madame la présidente suggère d'attendre la visite de monsieur Bertrand du mois de décembre prochain et qu'il ait répondu à toutes les questions et demandes de clarification des membres, avant de créer un sous-comité. Les membres du CP en conviennent.

Un délégué mentionne avoir soumis une demande d'accès à l'information au CSSMB en demandant le fichier à jour et les dates précises pour le remplacement de la tuyauterie et de la robinetterie pour tous les points d'eau ayant été ciblés pour être remplacés. Madame la présidente indique que ces informations seront déposées sur la page Teams du CP aussitôt celles-ci reçues. Le délégué déclare que le CP sera en mesure de soumettre des questions précises à monsieur Bertrand sur la base des informations qui auront été communiquées.

Madame la présidente rappelle aux membres du CP de s'assurer que les nouveaux membres de leurs CÉ (parents et membres du personnel) ont bien suivi la formation du MEQ.

Madame la présidente indique qu'un sous-comité a travaillé, en 2021-2022, sur l'élaboration d'un projet de résolution sur les systèmes de traitement des eaux.

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 22 – Retour de la pause à 21 heures 30.

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler, mis à part une concernant l'Île-des-Sœurs dont il fut question au point 3.

Le CCSÉHDAA a tenu sa dernière rencontre, le 15 novembre dernier. Madame Katherie Rochette mentionne qu'il y fut question de la conférence traitant des plans d'intervention. Elle indique que la coordonnatrice du Comité intégration et conférences du CP devra contacter madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe (SRÉ – Adaptation scolaire) pour lui signaler l'intérêt du CP et pour voir si d'autres sujets intéressants pourraient être présentés par des membres du personnel du CSSMB.

Madame Raymonde Gomis mentionne que les membres du CCSÉHDAA ont également discuté du congrès annuel de l'ITA. Elle soutient qu'il fut question de faire une convention,

---

et à l'unanimité  
par les membres du CP d'adopter la participation de madame Raymonde Gomis au  
sein du Comité intégration et conférences 2022-2023.

chauffeurs. Par ailleurs, la moitié de cette somme sera retournée au ministère de l'Éducation.

Concernant le budget 2022-2023, madame Ebena déclare que le CSSMB a un budget de 20 889 000 dollars, selon les prévisions actuelles du ministère qui pourrait bonifier la mise en place des mesures. Cependant, le CSSMB a gardé une marge de manœuvre de 50 000 dollars. Cette somme pourrait aider au niveau du coût d'une berline mise à la disposition des nouveaux élèves arrivant en cours d'année scolaire.

Madame Ebena évoque les ajustements pour l'année 2022-2023, soit environ 1 000 dollars par autobus et berline. Les 50 000 dollars actuels disponibles incluent les réclamations des transporteurs en cours d'année, notamment pour des véhicules récents et des autobus scolaires électriques.

Madame Ebena annonce que le contrat des transporteurs scolaires a été signé la veille de la rentrée scolaire.

Elle déclare que la pénurie de chauffeurs représente actuellement une barrière pour les transporteurs. Elle ajoute que ces derniers sont pénalisés par le CSSMB selon les clauses du contrat.

Madame Ebena relate que certains transporteurs n'ont pas l'option de la tablette de bord dans leurs véhicules. Elle ajoute qu'ils sont pénalisés par le CSSMB.

Madame Ebena indique que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) suggère la tenue de quatre autres rencontres en 2022-2023, en janvier, avril, mai et juin.

Un délégué mentionne que les membres du CP ont parlé du transport adapté lors de la séance du CP du mois d'octobre dernier. Un parent avait souligné un problème car il n'y avait pas droit étant donné qu'il n'était qu'à 600 mètres. Il ajoute qu'il y a aussi le transport adapté pour les élèves qui sont en classes régulières, comme les autistes qui sont parfois pris avec le transport en commun. Il déclare que c'est toute une histoire pour obtenir la carte spéciale afin de bénéficier un transport adapté de la STM. Il soutient penser qu'il va falloir regarder ce que l'on fait avec le transport adapté. Il affirme qu'il faut qu'il y ait une entente entre le CSSMB et la STM pour que les élèves n'ayant pas droit au transport scolaire et qui ne sont pas capables de voyager seuls. Il ajoute qu'il n'y a pas de politique au secondaire s'appliquant pour les élèves à besoins particuliers, comme c'est le cas au primaire. Madame Ebena demande au délégué de lui faire parvenir sa question afin qu'elle la soumette au Comité consultatif de transport lors de sa prochaine rencontre.

Madame Hala Jawlakh indique qu'elle a assisté, en compagnie de mesdames Eshaghpour, Nugent et Ménard à une formation de la FCPO afin de connaître leur rôle. Elle ajoute que les représentants du CP ont discuté du plan pour cette année. Ils ont décidé de se partager les tâches afin que tout le monde participe, incluant les substituts. Madame Jawlakh déclare que, de cette façon, tous les représentants du CP seront formés pour les années qui viennent et pourront en faire davantage à quatre plutôt qu'à deux. Une rencontre avec monsieur Zoabli, délégué 1 à la FCPO en 2021-2022, va être organisée afin d'assurer une continuité.

Madame Jawlakh indique que le Conseil général se tiendra le 19 novembre prochain. Elle y assistera avec madame Eshaghpour. Elle déclare qu'un horaire a été établi afin que les substituts puissent également assister à un Conseil général durant l'année scolaire. Elle mentionne que cela permettra à tous les représentants du CP de participer.

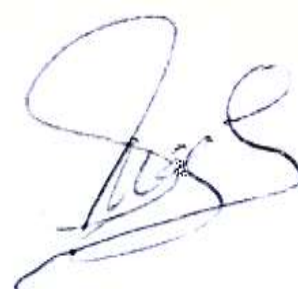
Madame Jawlakh signale que des élections se tiennent tous les ans à la FCPO. Malheureusement, le CP du CSSMB n'est pas éligible cette année pour l'exécutif de la FCPO.

contre, un poste de substitut pour le comité d'éthique et de déontologie est en élection.  
Madame Jawlakh mentionne qu'après la fin de la pandémie, il y aura un comité d'éthique et de déontologie.



Un délégué indique que la Politique et le cadre de gestion budgétaire du CP doit être adoptée chaque année. Le point est reporté en décembre prochain afin de permettre aux membres du CP de faire connaissance du document.

Le point est reporté en décembre prochain. Un document présentant le bilan financier 2021-2022 du CP sera alors présenté pour adoption.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. L. L.', with a horizontal line extending to the left.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. S.', with a horizontal line extending to the left.